



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 14-2024 : MARCHES PUBLICS
Diagnostic de fonctionnement des ouvrages de captage
Procédure adaptée du 29 juillet 2024
Attribution : Société IDEES EAUX

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

VU l'avis de publication sur le BOAMP le 20/06/2024 (annonce 24-71988), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 20/06/2024,

CONSIDERANT que l'opération projetée consiste à mettre à jour le diagnostic de l'état de fonctionnement de l'ensemble des forages du Syndicat afin de prévoir et de planifier d'éventuels travaux d'entretien, voire de régénération des captages, afin de pérenniser la ressource en eau potable,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres, que la proposition de la société IDEES EAUX, est la mieux classée au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations et la valeur technique,

CONSIDERANT que le marché à conclure en vue de l'exécution de la prestation entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché à conclure en vue de la mise à jour du diagnostic de l'état de fonctionnement de l'ensemble des forages du Syndicat afin de prévoir et de planifier d'éventuels travaux d'entretien, voire de régénération des captages, afin de pérenniser la ressource en eau potable, pour un montant estimé tel que mentionné dans le Détail Quantitatif Estimatif de 74 980,00 € HT.

Cheval-Blanc, le 27 septembre 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président

Gérard DAUDET

